

Préavis de grève du 10 septembre au 31 décembre 2025

Madame la Ministre,

Conformément aux dispositions légales, L'Élan commun dépose un préavis de grève couvrant l'ensemble des agent·es de notre ministère ainsi que de ses établissements sous tutelle, à compter du 10 septembre 2025 à 00 h et jusqu'au 31 décembre 2025 inclus, afin de permettre à chacun·e de faire valoir son droit de grève.

Motifs du préavis

Ce préavis s'appuie sur les mesures annoncées dans le cadre du plan d'austérité national, telles que recensées sur StopBudgetBayrou.fr, qui auraient un impact social particulièrement destructeur :

- Suppression de deux jours fériés (lundi de Pâques, 8 mai) : atteinte au droit au repos collectif et au pouvoir d'achat, symbole du « travailler plus pour gagner moins » ;
- Gel des prestations sociales (allocations familiales, logement, RSA, prime d'activité, etc.), avec le projet de fusion en une allocation sociale unifiée (ASU) : baisse réelle des ressources pour les ménages, particulièrement les plus précaires ;
- Désindexation des pensions de retraite provoquant un abattement de 10 % sur les petites pensions et « année blanche » pour les prestations sociales : perte sensible de pouvoir d'achat ;
- Gel des salaires des fonctionnaires et contractuel·les : aggravation de la dégradation des rémunérations ;

- Doublement des franchises médicales (de 50 € à 100 € par an) et réduction de la couverture des ALD : renforcement des inégalités d'accès aux soins ;
 - Remise en cause de la cinquième semaine de congés payés, avec une possible monétisation : recul social inédit ;
 - Maintien du jour de carence, retenue de 10 % par jour sur la rémunération en cas d'arrêt maladie ordinaire ;
 - Absence de rétablissement de la Garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA), en vigueur depuis 2008 ;
- Revendications

Au regard de ces atteintes aux droits sociaux et au service public, L'Élan commun exige :

- L'abandon immédiat des suppressions de jours fériés, du gel des salaires et prestations, du doublement des franchises médicales et des reculs en matière de congés payés ;
- La réindexation des salaires, des pensions et des prestations sociales sur l'inflation réelle ;
- Le maintien de la rémunération à 100 % lors des arrêts maladie et la suppression du jour de carence ;
- La revalorisation du point d'indice avec rattrapage pour compenser l'inflation depuis 10 ans pour arrêter la paupérisation de tous les agents de la fonction publique ;
- La refonte des grilles de rémunération devant permettre un réel déroulement de carrière ;
- L'abrogation de la loi du 6 août 2019, dite de transformation de la Fonction publique, et celle de la contre-réforme des retraites pour un retour à l'âge de départ à la

retraite à 60 ans ;

- La défense et le maintien de la cinquième semaine de congés payés et des acquis sociaux fondamentaux ;
- Une justice fiscale effective : contribution accrue des plus hauts patrimoines, rétablissement d'un impôt sur la fortune, conditionnalité stricte des aides aux entreprises y compris pour l'apprentissage ;
- La transparence et l'évaluation de l'ensemble des aides publiques aux entreprises (estimées à 211 milliards €/an) afin de garantir leur efficacité sociale, environnementale et en matière d'emploi ;
- Le renforcement du service public à travers la création d'emplois publics.
- Le déblocage des avancements de grade et promotions internes pour tous les agent·es dès qu'ils remplissent les conditions ;
- L'arrêt des saignées sur les dotations globales de financement des services publics afin de garantir une réponse aux besoins de la population.

Champ d'application

Ce préavis couvre l'ensemble des agent·es du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire et des établissements placés sous sa tutelle.

Par ailleurs, un préavis de grève a été déposé, le 08/07/2025, au niveau de l'enseignement agricole.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

l'élan commun,